



28 septembre 2005

C 31/2005

## **Communication au Conseil communal**

**(Séance du 5 octobre 2005)**

### **Remplacement du terrain de football synthétique de Rochettaz**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans le plan d'investissement, le remplacement du terrain synthétique de Rochettaz a été prévu en 2006 pour un montant de Fr. 850'000.--.

Afin de pouvoir, d'une part, procéder aux demandes nécessaires par rapport aux exigences des marchés publics et, d'autre part, bénéficier de précieux conseils, la Direction des domaines, gérances et sports a fait appel à un spécialiste en la matière. Il est à relever que le domaine étant fort complexe en raison des nombreux produits disponibles sur le marché, il devient indispensable de recourir à ce genre de services pour mener à bien de tels travaux.

Pour ce faire, la Municipalité a ouvert un compte d'attente destiné aux honoraires forfaitaires et ceci à hauteur d'environ Fr. 40'000.--.

LA MUNICIPALITE